Parlement européen
2024-2029

Commission des pétitions

2025/2027(INI)

11.3.2025

AMENDEMENTS
1 - 86

Projet de rapport
Gheorghe Falcă
(PE768.068v01-00)

Délibérations de la commission des pétitions en 2023
(2025/2027(INI))

Amendement 1
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les articles 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) relatifs au droit des citoyens et des résidents de l'Union de porter leurs motifs de préoccupation à l'attention du Parlement,	– vu les articles ***20,*** 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) relatifs au droit des citoyens et des résidents de l'Union de porter leurs motifs de préoccupation à l'attention du Parlement,

Or. en

Amendement 2
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les articles 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) relatifs au droit des citoyens et des résidents de l'Union de porter leurs motifs de préoccupation à l'attention du Parlement,	— vu les articles ***20,*** 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) relatifs au droit des citoyens et des résidents de l'Union de porter leurs motifs de préoccupation à l'attention du Parlement,

Or. en

Amendement 3
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant qu'en 2023, le Parlement a reçu 1 452 pétitions, contre 1 217 en 2022, soit une hausse de 16,2 %, et contre 1 392 en 2021, soit une hausse de	B. considérant qu'en 2023, le Parlement a reçu 1 452 pétitions, contre 1 217 en 2022, soit une hausse de 16,2 %, et contre 1 392 en 2021, soit une hausse

4,0 %;	de 4,0 %; ***que le nombre total de pétitions reçues reste sensiblement inférieur au pic atteint en 2013 et 2014, années au cours desquelles le Parlement en a reçu respectivement 2 891 et 2 715;***

Or. en

Amendement 4
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, toutefois, le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles ***apportent*** une valeur ajoutée ***en trouvant une solution à*** leurs problèmes;	D. considérant que, toutefois, le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles ***fassent preuve d'anticipation et coopèrent avec les autorités des États membres, dans leurs domaines de compétence respectifs, afin d'apporter*** une valeur ajoutée ***à la résolution de*** leurs problèmes***, notamment lorsqu'ils résultent de violations avérées du droit de l'Union***;

Or. en

Amendement 5
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*

E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union et qui ***le*** concerne directement;	E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale qui réside ou a son siège social dans un État membre***, à titre individuel ou en association avec d'autres,*** sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union et qui concerne directement ***les pétitionnaires, cette dernière condition faisant l'objet d'une interprétation très large***;

Or. en

Amendement 6
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des ***domaines d'action*** de l'Union et qui ***le concerne*** directement;	E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale qui réside ou a son siège social dans un État membre***, , à titre individuel ou collectif,*** sur un sujet relevant des ***compétences*** de l'Union et qui ***concernent les pétitionnaires*** directement ***ou indirectement***;

Or. en

Amendement 7
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement est la seule institution de l'Union directement élue par les citoyens de l'Union; qu'il est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition à l'échelle internationale et que cette procédure de pétition est la plus ouverte et la plus transparente en Europe, permettant la pleine participation des pétitionnaires à ses activités;	H. considérant que le ***droit de pétition devant le Parlement européen constitue un des droits fondamentaux des citoyens et des résidents de l'Union; que le*** Parlement est la seule institution de l'Union directement élue par les citoyens de l'Union; qu'il est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition à l'échelle internationale et que cette procédure de pétition est la plus ouverte et la plus transparente en Europe, permettant la pleine participation des pétitionnaires à ses activités;

Or. en

Amendement 8
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. que le droit de pétition, mécanisme ouvert à tous, démocratique et transparent, pourrait permettre aux citoyens et aux résidents de l'Union de s'adresser directement à leurs élus, et qu'il est donc un élément essentiel de la participation active et effective des citoyens à la vie de l'Union;

Or. en

Amendement 9
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*

J. considérant que les activités de la commission des pétitions sont étayées par les informations reçues de la part des pétitionnaires, qui permettent au Parlement de renforcer sa réactivité aux plaintes et aux inquiétudes à propos du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États membres; que les pétitions constituent par conséquent une source d'information utile sur les cas de mauvaise application ou d'infraction relatifs au droit de l'Union et, partant, permettent de se faire une idée de la transposition et de la mise en œuvre du droit de l'Union et des effets potentiels de celui-ci sur les droits des citoyens et des résidents de l'Union;	J. considérant que les activités de la commission des pétitions sont étayées par les informations reçues de la part des pétitionnaires, qui permettent au Parlement de renforcer sa réactivité aux plaintes et aux inquiétudes à propos du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États membres; que les pétitions ***permettent aux citoyens de l'Union de dénoncer la non-application du droit de l'Union et de participer à la détection d'infractions au droit de l'Union; que les pétitions*** constituent par conséquent une source d'information utile sur les cas de mauvaise application ou d'infraction relatifs au droit de l'Union et, partant, permettent de se faire une idée de la transposition et de la mise en œuvre du droit de l'Union et des effets potentiels de celui-ci sur les droits des citoyens et des résidents de l'Union;
	Or. en

Amendement 10
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que, dans son ensemble, le potentiel du droit de pétition dans le droit de l'Union souffre encore de graves lacunes et défaillances liées à la façon dont la Commission fait respecter le droit de l'Union, qui est entachée, entre autres, par l'absence chronique de clarté juridique quant aux critères utilisés par la Commission pour engager des procédures d'infraction et des procédures EU Pilot, par les délais très longs pour mettre fin aux violations du droit de l'Union et par le manque de transparence dans la gestion par la Commission des procédures EU Pilot et des procédures d'infraction, sans accès aux documents et aux

informations détaillées sur les échanges entre les services de la Commission et les États membres, ni pour le public ni pour les députés européens, en tant que représentants élus des citoyens;

Or. en

Amendement 11
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que, conformément à l'article 17 du traité UE, la Commission est chargée de veiller à l'application des traités et des mesures adoptées en vertu de ceux-ci; que la méthode retenue par la Commission pour traiter les questions soulevées dans les pétitions doit être pleinement conforme aux traités afin d'en assurer un suivi efficace et complet;

Or. en

Amendement 12
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J ter. considérant qu'en vertu de l'article 17 du traité UE, la Commission devrait veiller à la bonne application des traités ainsi que des mesures adoptées en vertu de ceux-ci; que la méthode retenue par la Commission pour traiter les questions soulevées dans les pétitions doit être pleinement conforme aux traités afin d'assurer le suivi le plus efficace possible des pétitions, dans le but de garantir la

protection pleine et entière, en temps utile, des droits des citoyens découlant du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 13
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence; que tous les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans sa langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse l'informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de sa pétition et de la suite donnée par la commission;	K. considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence; que ***chaque pétitionnaire a le droit de voir sa pétition traitée impartialement et équitablement dans le plein respect du droit à une bonne administration énoncé à l'article 41 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que*** tous les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans sa langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse l'informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de sa pétition et de la suite donnée par la commission;

Or. en

Amendement 14
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que la rapidité et l'efficacité des réponses apportées par la Commission et les États membres aux questions soulevées dans les pétitions, ainsi qu'une indemnisation et une réparation appropriées accordées aux

pétitionnaires qui ont souffert de violations du droit de l'Union, renforcent la confiance qu'ils accordent à l'Union et à ses politiques; qu'il est par conséquent essentiel de respecter des normes rigoureuses dans la mise en œuvre de ce droit et dans le traitement des pétitions;

Or. en

Amendement 15
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions ***accorde une attention particulière*** aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union ***et à la nécessité de maintenir*** une couverture géographique équilibrée des sujets en fonction des pétitions reçues;	N. considérant que, lors de l'adoption de l'ordre du jour de ses réunions, la commission des pétitions ***devrait accorder une plus grande devrait accorder une plus grande*** aux pétitions et aux sujets présentant un grand intérêt pour le débat au niveau de l'Union***, en respectant pleinement son objectif principal qui est de traiter les questions liées aux violations du droit de l'Union ainsi qu'aux lacunes et insuffisances des dispositions existantes du droit de l'Union, tout en maintenant*** une couverture géographique équilibrée des sujets en fonction des pétitions reçues; ***que la commission des pétitions devrait veiller à une couverture géographique plus équilibrée dans l'organisation de ses missions d'enquête afin de s'acquitter de son devoir de garantir une dimension européenne dans les principales mesures de suivi qu'elle prend à l'égard des pétitions reçues;***

Or. en

Amendement 16
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant qu'en 2023, la commission des pétitions a tenu quatre missions d'information;	Q. considérant qu'en 2023, la commission des pétitions a tenu quatre missions d'information; ***que des députés se sont rendus en Roumanie pour examiner la gestion et la protection de la population d'ours bruns et l'exploitation forestière illégale, au Donegal (Irlande) pour enquêter sur l'utilisation de blocs de mica défectueux dans la construction en Irlande, et en Catalogne (Espagne) pour évaluer in situ le modèle d'immersion linguistique en Catalogne; que des membres de la commission PETI ont également fait partie d'une délégation conjointe des commissions EMPL, LIBE et PETI qui s'est rendue à New York pour assister à la 16e session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH);***

Or. en

Amendement 17
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant qu'en 2023, la commission des pétitions a tenu quatre missions d'information;	Q. considérant qu'en 2023, la commission des pétitions a tenu quatre missions d'information; ***qu'il est nécessaire d'améliorer la communication au niveau national, avant et pendant les missions d'information, afin de veiller à ce que les citoyens et la société civile soient invités à engager un dialogue ouvert avec la délégation du Parlement européen sur le terrain et à comprendre que celle-ci s'occupe activement des questions qui ont une incidence sur leur***

vie;

Or. en

Amendement 18
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. salue l'importante contribution que la commission des pétitions a apportée, par ses travaux,à l'adoption de la nouvelle directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal, qui vise à contribuer à la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe en fournissant une liste complète et actualisée des infractions environnementales et en luttant, par des moyens de droit pénal, contre les violations les plus graves des obligations environnementales, qui risquent de provoquer des effets dévastateurs tant sur l'environnement que sur la santé humaine;

Or. en

Amendement 19
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. souligne les précieuses contributions apportées par la commission des pétitions, grâce à son évaluation précise des pétitions reçues sur le traité sur la Charte de l'énergie, dont les questions connexes ont abouti, conformément aux demandes des

pétitionnaires, à la décision du Conseil sur le retrait de l'Union du traité sur la Charte de l'énergie, ce dernier étant considéré comme n'étant plus compatible avec les objectifs climatiques de l'Union dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et de l'accord de Paris;

Or. en

Amendement 20
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quater. souligne le travail essentiel accompli par la commission des pétitions sur la protection des droits des travailleurs contre les discriminations et l'abus de contrats à durée déterminée dans le secteur public en Italie; sait gré à la Commission d'avoir dûment tenu compte des documents juridiques très solides fournis par les pétitionnaires, soigneusement évalués lors des différentes réunions de la commission des pétitions, et d'avoir décidé de traduire l'Italie devant la Cour de justice de l'Union européenne pour ne pas avoir mis fin aux recours abusifs aux contrats à durée déterminée et à des conditions d'emploi discriminatoires, en violation de la directive 1999/70/CE du Conseil;

Or. en

Amendement 21
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quinquies. souligne les activités primordiales menées par la commission des pétitions dans le traitement des pétitions soumises au nom de 91 organisations membres de la coalition Fossil Free Politics, qui demande que l'industrie des combustibles fossiles soit tenue responsable de son rôle dans la crise de l'énergie et du coût de la vie et que l'influence des combustibles fossiles dans le processus décisionnel de l'Union soit supprimée; souligne les preuves accablantes mises en lumière par les pétitionnaires, fondées sur des recherches universitaires indépendantes, montrant que depuis de nombreuses années, l'industrie des combustibles fossiles était pleinement consciente des dangers que ses produits représentaient pour le climat et qu'au lieu de soutenir une transition vers un avenir fondé sur les énergies renouvelables, elle a choisi de faire le jeu du climatoscepticisme et de la désinformation;

Or. en

Amendement 22
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 sexies. souligne l'excellent travail réalisé par la commission des pétitions sur les conséquences du changement climatique pour la sécurité sociale et les groupes les plus vulnérables, ainsi que pour l'indemnisation des victimes des catastrophes liées au changement climatique, confirmant les améliorations importantes obtenues ces dernières années par la science de la détection et de l'attribution du changement climatique,

qui a déjà été utilisée avec succès par des citoyens et des associations pour engager des poursuites judiciaires afin de tenir les entreprises de combustibles fossiles et les gouvernements responsables de leur contribution au changement climatique ou de leur inaction face à celui-ci;

Or. en

Amendement 23
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 1 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 septies. se félicite de l'utile contribution apportée par la commission des pétitions dans le traitement de l'affaire du rapatriement d'enfants, accompagnés de leur mère, détenus pendant des années dans des conditions épouvantables dans des camps de réfugiés syriens et souffrant de maladies graves, de malnutrition, de graves pressions psychologiques et dont l'état de santé s'aggravait de jour en jour; se félicite que les principaux arguments juridiques soutenus à l'unanimité par la commission des pétitions aient été largement repris par la Cour suprême danoise dans son ordonnance d'offrir le rapatriement et le soutien du ministère danois des affaires étrangères aux enfants concernés et à leurs mères;

Or. en

Amendement 24
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 1 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 octies. salue le travail remarquable accompli par la commission des pétitions sur le cas des pétitions concernant la péninsule d'Akamas, la zone la plus riche en biodiversité de Chypre, qui fait l'objet depuis des décennies de violations systémiques répétées de la directive «Habitats» et de la directive «Oiseaux», dans un contexte général dépourvu de mesures efficaces et juridiquement contraignantes pour protéger cette zone et compte tenu des plans récemment présentés par les autorités chypriotes compétentes, qui ont des effets dévastateurs sur les écosystèmes naturels très fragiles d'Akamas, en violation de la législation environnementale de l'Union; souligne que, à la suite des activités menées à ce sujet au sein de la commission des pétitions, la Commission a décidé, le 13 mars 2024, de traduire Chypre devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect de la directive «Habitats» par les autorités chypriotes; regrette que près d'un an après cette décision, la Commission n'ait pas soumis de dossier à la Cour, et n'ait donc pas officiellement engagé la procédure judiciaire;

Or. en

Amendement 25
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. félicite la commission PETI pour le débat sur la pétition 1168/2023, présentée par Mihai Igna au nom de l'association «Ensemble pour la prospérité», qui demandait la restitution

des trésors nationaux et des archives historiques de la Roumanie conservés en Russie; souligne l'importance historique considérable de ce débat, en particulier dans le contexte de la guerre en cours en Ukraine, car il met en lumière les questions plus larges de la préservation culturelle et de la protection du patrimoine national en temps de conflit géopolitique; souligne que l'engagement de la commission PETI dans cette affaire reflète sa volonté de protéger les droits des citoyens roumains et l'héritage historique de la Roumanie, ainsi que de soutenir ses revendications légitimes sur la scène internationale; rappelle la résolution en plénière qui a suivi sur la restitution du trésor national roumain illégalement confisqué par la Russie;

Or. en

Amendement 26
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne la nécessité de réviser le règlement intérieur du Parlement afin de renforcer l'importance stratégique de la commission des pétitions, y compris son rôle dans les activités de la plénière et dans le cadre des initiatives législatives du Parlement européen au titre de l'article 225 du traité FUE; note que cette révision devrait viser à renforcer les actions globales de suivi des pétitions reçues et à accroître leur utilisation en tant qu'outil essentiel pour remédier efficacement aux lacunes de la législation européenne actuelle qui portent atteinte aux droits des citoyens, de sorte à renforcer le processus démocratique en veillant à ce que les préoccupations des citoyens soient plus directement intégrées dans les actions

législatives et les prises de décision;

Or. en

Amendement 27
Sandra Gómez López, Joanna Scheuring-Wielgus, Annalisa Corrado, Isilda Gomes, Hana Jalloul Muro, Sandro Ruotolo, Alex Agius Saliba

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; rappelle son invitation, à cet égard, à davantage de campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;	2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; rappelle son invitation, à cet égard, à davantage de campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables; ***demande que soient menées des campagnes d'information et de communication renforcées sur le droit de pétition, afin de garantir que les citoyens de tous les États membres peuvent exercer pleinement ce droit, en accordant une attention particulière aux populations rurales et défavorisées; recommande d'améliorer l'accessibilité numérique du portail des pétitions, notamment en l'adaptant aux personnes handicapées et en le traduisant plus efficacement dans toutes les langues officielles de l'Union;***

Or. en

Amendement 28

Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; ***rappelle son invitation, à cet égard, à davantage de*** campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;	2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; ***demande une campagne d'information structurée à l'échelle de l'Union, en collaboration avec les médiateurs nationaux et régionaux dans toutes les langues officielles de l'Union, les ONG et les établissements d'enseignement, afin de mieux faire connaître le droit de pétition; propose d'intensifier les efforts de sensibilisation par l'intermédiaire des réseaux sociaux et d'événements au sein des communautés locales; souligne la nécessité de mener des*** campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication ***de l'Union***, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables ***et de renforcer la participation des citoyens au processus décisionnel***;

Or. en

Amendement 29
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle l'importance d'un débat	2. rappelle l'importance d'un débat

public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; rappelle son invitation, à cet égard, à davantage de campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;

public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; rappelle son invitation, à cet égard, à davantage de campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables; ***souligne la nécessité de mener des campagnes d'information, en particulier dans les régions éloignées et insulaires, sur le droit de pétition, ainsi que pour les groupes de citoyens marginalisés, et de simplifier les procédures afin de réduire les obstacles à la participation des citoyens;***

Or. el

Amendement 30
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; rappelle son invitation, à cet égard, à davantage de campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de réduire le nombre de	2. rappelle l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel; rappelle son invitation, à cet égard, à davantage de campagnes de sensibilisation, à la faveur de la participation active du service de communication ***et du réseau européen des médiateurs***, afin que les citoyens soient mieux au fait de leur droit de pétition, de même que de la portée des responsabilités de l'Union et des compétences de la commission des pétitions, en vue de

pétitions déclarées irrecevables;	réduire le nombre de pétitions déclarées irrecevables;

Or. en

Amendement 31
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. prend acte du pourcentage important de pétitions irrecevables (29,55 %) et demande la mise en place d'outils modernes d'assistance automatisés sur le portail web des pétitions afin de fournir des recommandations en temps réel et des options de réorientation potentielles vers des mécanismes de plainte plus adaptés; souligne l'importance de fournir aux pétitionnaires des explications plus claires lorsque leurs pétitions sont jugées irrecevables et de leur proposer d'autres voies de recours;

Or. en

Amendement 32
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne qu'il est essentiel de maintenir un équilibre politique et géographique dans le traitement des pétitions; souligne que le fait d'écarter en temps utile et de manière constructive les pétitions nationales, ainsi que de donner des instructions claires sur les autres moyens d'action, pourrait améliorer l'efficacité de la commission et maintenir

les pétitions en tant qu'instrument important pour l'engagement direct des citoyens auprès des institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 33
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions européennes d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions européennes et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour aborder et résoudre les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; appelle donc de ses vœux une participation des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales;	4. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions européennes d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions européennes et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour aborder et résoudre les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; appelle donc de ses vœux une participation des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales; ***regrette que les États membres et les autorités nationales, dans de nombreux cas, ne répondent pas aux lettres de la commission des pétitions demandant des explications ou des informations sur les pétitions; demande à la commission des pétitions de publier à intervalles réguliers, par exemple une fois***

par an, le nombre de lettres des États membres auxquelles il n'a pas été répondu et les questions sur lesquelles portaient les pétitions;

Or. el

Amendement 34
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que les pétitionnaires ont le droit d'être informés de manière transparente des règles et conditions applicables au remboursement des frais de participation en personne aux réunions de la commission PETI; rappelle que la participation des pétitionnaires aux réunions de la commission PETI est régie par l'article 9 de la décision du Bureau du 24 juin 2024 relative à la réglementation concernant les auditions publiques et que la seule exigence imposée au pétitionnaire est que son lieu d'origine soit situé dans l'Union; attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre de pétitionnaires ont dû fournir des informations sur leur situation financière pour pouvoir présenter leur pétition à la commission et obtenir un remboursement; réitère l'importance de répondre aux attentes des pétitionnaires en ce qui concerne l'égalité de traitement et la protection de leur droit de présenter leurs pétitions au Comité et d'être remboursés de leurs frais conformément à l'article 9 ci-dessus, quelle que soit leur situation financière, dans le respect des règles applicables, y compris la non-divulgation de données personnelles sensibles sans base légale; souligne que l'assistance fournie vise à lever les obstacles actuels, à garantir la transparence, à accroître l'équité et à

garantir l'exercice du droit de pétition;

Or. en

Amendement 35
Sandra Gómez López, Joanna Scheuring-Wielgus, Annalisa Corrado, Isilda Gomes, Hana Jalloul Muro, Sandro Ruotolo, Alex Agius Saliba

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle les quelques situations où le président de la commission et les coordinateurs des groupes politiques n'ont pas été en mesure de prendre des décisions qui auraient été consensuelles et auraient reflété une large majorité de la commission des pétitions, ce qui a abouti à la demande d'avis du service juridique du Parlement européen sur la mise en œuvre du règlement intérieur en ce qui concerne le vote sur les pétitions traitées en réunion de commission en l'absence d'unanimité (publiée en janvier 2023) et dans la demande adressée à la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) en vue d'une interprétation de la notion de majorité qualifiée telle que visée dans le règlement intérieur (remise en octobre 2023); regrette le manque de clarté parfois constaté dans l'application du règlement intérieur du Parlement européen et des lignes directrices de la commission PETI lors des réunions et des votes de la commission des pétitions et demande que des enseignements soient tirés au cours de la présente législature;

Or. en

Amendement 36
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réitère sa demande à la Commission ***d'informer*** régulièrement ***la commission des*** pétitions ***de l'évolution des procédures d'infraction et de veiller à ce qu'elle ait*** accès ***aux*** informations ***pertinentes relatives aux*** procédures d'infraction qui ont été lancées sur la base ***des*** pétitions reçues***, et aux procédures EU Pilot***; est d'avis qu'une transparence ***accrue*** et des retours d'information réguliers sur le traitement des procédures d'infraction en cours par la Commission seraient bénéfiques pour le suivi des pétitions ouvertes par la commission; salue l'initiative récemment prise par la Commission visant à inclure les pétitions dans le système de recherche du registre relatif aux infractions de la Commission;	6. réitère sa demande à la Commission ***de fournir des éclaircissements juridiques sur les critères clés qui sous-tendent sa vision de l'application du droit de l'Union,*** régulièrement ***utilisés dans ses réponses aux*** pétitions***, tels que «question de principe plus large», «incapacité systémique à faire respecter le droit de l'Union» et «préjudice grave causé aux intérêts financiers de l'Union» ; est fermement convaincu que la commission des pétitions doit avoir pleinement*** accès ***à tous les documents et à toutes les*** informations ***détaillées en rapport avec les*** procédures ***EU Pilot et*** d'infraction ***en cours et closes*** qui ont été lancées sur la base ***de*** pétitions reçues; est d'avis qu'une transparence ***totale*** et des retours d'information réguliers sur le traitement des procédures d'infraction ***et EU Pilot*** en cours ***et clôturées*** par la Commission seraient bénéfiques pour le suivi des pétitions ouvertes par la commission; salue l'initiative récemment prise par la Commission visant à inclure les pétitions dans le système de recherche du registre relatif aux infractions de la Commission;

Or. en

Amendement 37
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réitère sa demande à la Commission d'informer régulièrement la commission des pétitions de l'évolution des procédures d'infraction et de veiller à ce qu'elle ait accès aux informations pertinentes relatives aux procédures d'infraction qui	6. réitère sa demande à la Commission d'informer régulièrement la commission des pétitions de l'évolution des procédures d'infraction et de veiller à ce qu'elle ait accès aux informations pertinentes relatives aux procédures d'infraction ***et aux***

ont été lancées sur la base des pétitions reçues, et aux procédures EU Pilot; est d'avis qu'une transparence accrue et des retours d'information réguliers sur le traitement des procédures d'infraction en cours par la Commission seraient bénéfiques pour le suivi des pétitions ouvertes par la commission; salue l'initiative récemment prise par la Commission visant à inclure les pétitions dans le système de recherche du registre relatif aux infractions de la Commission;	***initiatives législatives*** qui ont été lancées sur la base des pétitions reçues, et aux procédures EU Pilot; est d'avis qu'une transparence accrue et des retours d'information réguliers sur le traitement des procédures d'infraction en cours par la Commission seraient bénéfiques pour le suivi des pétitions ouvertes par la commission; salue l'initiative récemment prise par la Commission visant à inclure les pétitions dans le système de recherche du registre relatif aux infractions de la Commission;

Or. en

Amendement 38
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. estime que l'objectif de la Commission de saisir la CJUE dans un délai de douze mois en cas de défaut constant de transposition d'une directive législative par un État membre devrait être étendu à tous les autres cas d'infraction, en vue d'améliorer sa stratégie globale en matière d'application du droit de l'Union, garantissant ainsi une réponse efficace et rapide aux violations du droit de l'Union, dans le but de préserver l'intégrité de ce dernier, prévenir des dommages socio-économiques et environnementaux irréversibles et répondre au besoin urgent des citoyens et des entreprises de bénéficier des avantages découlant de l'application correcte et opportune du droit de l'Union dans toute l'Union;

Or. en

Amendement 39
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que, pour exploiter pleinement le potentiel du droit de pétition, il est essentiel que la Commission mène des enquêtes promptes et préventives sur les pétitions bien rédigées, en mettant particulièrement l'accent sur celles qui mettent en évidence des violations des droits affectant un grand nombre de citoyens et de résidents au sein de l'Union, ainsi que d'autres violations du droit de l'Union liées à des défaillances systémiques faisant l'objet d'une procédure d'infraction en cours;

Or. en

Amendement 40
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. juge préoccupante la manière dont la Commission continue de traiter les procédures d'infraction engagées contre les États membres, y compris celles liées aux questions soulevées dans de nombreuses pétitions; déplore que la Commission n'ait pas voulu mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer considérablement la transparence et l'efficacité de sa gestion des procédures d'infraction, qui restent extrêmement opaques, longues et en contradiction même avec les propres critères de référence de la Commission, comme l'a également souligné la Cour des comptes européenne dans son rapport

spécial intitulé «Respect du droit de l'Union»; regrette que la Commission maintienne depuis de nombreuses années un grand nombre de procédures d'infraction dans la phase précontentieuse, sans saisine de la CJUE, malgré l'incapacité récurrente des États membres concernés à mettre fin aux violations des dispositions du droit de l'Union ou à transposer correctement les dispositions du droit de l'Union dans leurs systèmes juridiques nationaux respectifs;

Or. en

Amendement 41
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. s'inquiète de ce que la Commission ait refusé de donner suite à la grande majorité des pétitions reçues, renvoyant les pétitionnaires au niveau national, ne leur laissant ainsi d'autre choix que d'engager des procédures administratives ou judiciaires longues et coûteuses pour remédier aux violations dénoncées du droit de l'Union; regrette que cela se soit également produit dans le cas de pétitions dénonçant des violations du droit communautaire dans des États membres où la Commission elle-même avait signalé l'existence de problèmes graves affectant l'indépendance, la qualité et l'efficacité de leur système judiciaire;

Or. en

Amendement 42
Nikos Pappas

Proposition de résolution

Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. déplore que la Commission ait refusé de donner suite à la grande majorité des pétitions reçues, renvoyant les pétitionnaires au niveau national, notamment devant les tribunaux nationaux, ne laissant ainsi aux personnes concernées d'autre choix que d'engager des procédures administratives et judiciaires longues et coûteuses, y compris dans les affaires impliquant des États membres où la Commission a déjà identifié des lacunes importantes compromettant l'indépendance, la qualité et l'efficacité de leur système judiciaire;

Or. en

Amendement 43
Ioan-Rareş Bogdan

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission à évaluer si les autorités nationales prennent les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations des citoyens exprimées dans leurs pétitions lorsque des cas de manquement au droit de l'Union sont constatés, et pour engager des procédures d'infraction lorsqu'il y a lieu; ***est d'avis*** que la Commission doit agir ***rapidement*** lors de violations du droit de l'Union pour éviter que ces violations ne revêtent un caractère systémique;	7. invite la Commission à évaluer si les autorités nationales prennent les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations des citoyens exprimées dans leurs pétitions lorsque des cas de manquement au droit de l'Union sont constatés, et pour engager des procédures d'infraction lorsqu'il y a lieu; ***souligne*** que la Commission doit agir ***en temps utile et de manière proactive*** lors de violations du droit de l'Union pour éviter que ces violations***, susceptibles de saper la confiance des citoyens dans les institutions européennes,*** ne revêtent un caractère systémique;

Or. en

Amendement 44
Ioan-Rareş Bogdan

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***estime qu'une*** coopération plus active entre les États membres et la commission des pétitions ***serait nécessaire*** pour débloquer les pétitions pour lesquelles il est indispensable d'obtenir une réponse et une réaction rapides de la part des autorités nationales;	8. ***souligne la nécessité d'une*** coopération ***renforcée et*** plus active entre les États membres et la commission des pétitions pour débloquer les pétitions pour lesquelles il est indispensable d'obtenir une réponse et une réaction rapides de la part des autorités nationales; ***souligne qu'une meilleure coordination et un meilleur dialogue faciliteraient un traitement plus efficace des préoccupations des citoyens, éviteraient des retards inutiles et renforceraient l'efficacité de la procédure de pétition;***

Or. en

Amendement 45
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime qu'une coopération plus active entre les États membres et la commission des pétitions serait nécessaire pour débloquer les pétitions pour lesquelles il est indispensable d'obtenir une réponse et une réaction rapides de la part des autorités nationales;	8. estime qu'une coopération plus active entre les États membres et la commission des pétitions serait nécessaire pour débloquer les pétitions pour lesquelles il est indispensable d'obtenir une réponse et une réaction rapides de la part des autorités nationales; ***regrette l'absence de réponse des États membres ou les réponses tardives qui ne font pas l'objet d'une véritable enquête, ce qui nuit à l'efficacité de la procédure de pétition et empêche de résoudre en temps utile les problèmes soulevés par les citoyens;***

Or. en

Amendement 46
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. estime qu'il est essentiel que les autorités nationales comprennent parfaitement les conséquences de l'absence de réparation en cas de violation du droit de l'Union relevée dans une pétition après examen par la commission des pétitions;

Or. en

Amendement 47
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. propose que les États membres se voient accorder un délai de six mois pour répondre aux pétitions, afin de disposer de suffisamment de temps pour mener une enquête approfondie et examiner les questions soulevées, tout en améliorant la qualité et l'efficacité des mesures de suivi;

Or. en

Amendement 48
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 bis. condamne fermement le harcèlement et les intimidations dont ont été victimes les membres officiels de la délégation de la commission des pétitions lors de leur mission d'information à Barcelone du 18 au 20 décembre 2023, dans le but d'évaluer sur place le modèle d'immersion linguistique en Catalogne, ses effets sur les familles qui s'installent dans la communauté autonome et y résident, ainsi que sur le multilinguisme, la non-discrimination et le principe de l'état de droit;

Or. es

Amendement 49
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. condamne les tentatives d'«escraches», de violence et d'intimidation de la part d'entités et de groupes séparatistes en Catalogne qui visaient à empêcher le bon déroulement de la mission et à faire pression sur les députés européens pour que le résultat de la mission soit favorable à leurs intérêts;

Or. es

Amendement 50
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. déplore que les autorités régionales compétentes en matière d'éducation n'aient pas appliqué les

recommandations formulées par la commission des pétitions dans son rapport du 19 mars 2024, à la suite de la mission, visant à protéger les droits linguistiques des élèves et de leurs familles;

Or. es

Amendement 51
Sandra Gómez López, Isilda Gomes, Hana Jalloul Muro, Sandro Ruotolo, Annalisa Corrado, Joanna Scheuring-Wielgus, Alex Agius Saliba

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne la contribution de la commission des pétitions au dialogue structuré avec la Commission européenne dans le cadre de son cycle de programme de travail annuel, en insistant notamment sur la nécessité de répondre en temps utile aux pétitions individuelles, sur la nécessité pour le personnel de la Commission d'utiliser un langage clair, simple et empathique pour répondre aux préoccupations des pétitionnaires, et sur l'urgence de lutter contre la discrimination dans l'Union européenne, y compris par des initiatives visant à garantir l'égalité des droits pour les couples de même sexe et les familles arc-en-ciel; souligne l'urgence de lutter contre la discrimination dans l'Union européenne, notamment par des initiatives visant à garantir l'égalité des droits pour les couples de même sexe et les familles de composition diverse; invite la Commission et les États membres à renforcer les mesures contre toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur le sexe, l'origine ethnique, le handicap et la religion; demande en outre un suivi détaillé des pétitions signalant des cas de discrimination ainsi qu'une meilleure application de la législation de lutte contre les discriminations dans

l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 52
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***souligne*** une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées aux relations extérieures par rapport à l'année 2022; fait observer que cette baisse pourrait être expliquée par le nouveau contexte géopolitique en 2023 et, en particulier, une diminution du nombre de pétitions relatives à la guerre en Ukraine ainsi qu'une augmentation notable des pétitions portant sur les nouveaux conflits au Moyen-Orient; note que la commission des pétitions a tenu compte des préoccupations des citoyens concernant les sanctions, la sécurité, la résolution des conflits, la politique des visas et les progrès des pays candidats à l'adhésion à l'Union, entre autres, en inscrivant à l'ordre du jour un certain nombre de pétitions portant en particulier sur des questions liées à la situation des réfugiés, en particulier celle des enfants et des réfugiés vénézuéliens au sein de l'Union;	14. ***met en avant*** une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées aux relations extérieures par rapport à l'année 2022; fait observer que cette baisse pourrait être expliquée par le nouveau contexte géopolitique en 2023 et, en particulier, une diminution du nombre de pétitions relatives à la guerre en Ukraine ainsi qu'une augmentation notable des pétitions portant sur les nouveaux conflits au Moyen-Orient; note que la commission des pétitions a tenu compte des préoccupations des citoyens concernant les sanctions, la sécurité, la résolution des conflits, la politique des visas et les progrès des pays candidats à l'adhésion à l'Union, entre autres, en inscrivant à l'ordre du jour un certain nombre de pétitions portant en particulier sur des questions liées à la situation des réfugiés, en particulier celle des enfants et des réfugiés vénézuéliens au sein de l'Union; ***prend acte du travail accompli par les commissions qui se sont déjà saisies de ces questions et insiste pour que la commission des affaires étrangères et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures en tiennent compte dans leurs délibérations;***

Or. en

Amendement 53
Sandra Gómez López, Sandro Ruotolo, Annalisa Corrado, Joanna Scheuring-Wielgus,

Alex Agius Saliba, Hana Jalloul Muro, Isilda Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées aux relations extérieures par rapport à l'année 2022; fait observer que cette baisse pourrait être expliquée par le nouveau contexte géopolitique en 2023 et, en particulier, une diminution du nombre de pétitions relatives à la guerre en Ukraine ainsi qu'une augmentation notable des pétitions portant sur les nouveaux conflits au Moyen-Orient; note que la commission des pétitions a tenu compte des préoccupations des citoyens concernant les sanctions, la sécurité, la résolution des conflits, la politique des visas et les progrès des pays candidats à l'adhésion à l'Union, entre autres, en inscrivant à l'ordre du jour un certain nombre de pétitions portant en particulier sur des questions liées à la situation des réfugiés, en particulier celle des enfants et des réfugiés vénézuéliens au sein de l'Union;	14. souligne une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées aux relations extérieures par rapport à l'année 2022; fait observer que cette baisse pourrait être expliquée par le nouveau contexte géopolitique en 2023 et, en particulier, une diminution du nombre de pétitions relatives à la guerre en Ukraine ainsi qu'une augmentation notable des pétitions portant sur les nouveaux conflits au Moyen-Orient; ***regrette que toutes les pétitions sur la situation à Gaza aient été classées sur décision de la majorité de droite des groupes politiques sans donner aux pétitionnaires la possibilité de présenter leurs pétitions lors d'une réunion publique de la commission des pétitions, malgré la déclaration de la Cour pénale internationale (CPI) affirmant qu'il existe des motifs raisonnables de penser que des dirigeants israéliens ont commis des crimes, notamment d'avoir affamé, tué, délibérément pris pour cible et persécuté des civils, et que des dirigeants du Hamas ont commis des crimes, notamment d'extermination, de meurtre et de prise d'otages, ce qui a incité la CPI à émettre un mandat d'arrêt international contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahou, l'ancien ministre de la défense Yoav Gallant et l'ancien commandant du Hamas, invoquant à leur encontre des allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité;*** note que la commission des pétitions a tenu compte des préoccupations des citoyens concernant les sanctions, la sécurité, la résolution des conflits, la politique des visas et les progrès des pays candidats à l'adhésion à l'Union, entre autres, en inscrivant à l'ordre du jour un certain nombre de pétitions portant en particulier sur des questions liées à la

situation des réfugiés, en particulier celle des enfants et des réfugiés vénézuéliens au sein de l'Union; ***regrette l'absence de débat public sur les pétitions liées aux conflits internationaux et demande que toutes les pétitions reçues dans ce domaine soient traitées avec la transparence et l'impartialité nécessaires; demande instamment que les décisions relatives à la recevabilité, au traitement et au suivi des pétitions concernant des questions de politique étrangère soient prises de manière objective et sur la base de critères clairs, en évitant leur politisation ou des blocages partisans;***

Or. en

Amendement 54
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. attire l'attention sur le grand nombre de pétitions présentées et examinées en rapport avec ***les préoccupations des citoyens concernant*** la réintroduction des vérifications aux frontières entre certains États membres, ***qui soulèvent l'aspect problématique de la limitation de la libre circulation des personnes au sein de l'Union,*** ainsi que d'autres ***aspects tels que*** les forces et les faiblesses de l'extension de l'espace Schengen***, ainsi que les coûts du non-Schengen***; note, à cet égard, l'adoption par la commission des pétitions d'une brève proposition de résolution sur l'adhésion à l'espace Schengen le 27 juin 2023 et l'organisation de l'audition publique sur les frontières Schengen, qui ont fait l'objet de questions soulevées par les pétitionnaires le 18 juillet 2023 en association avec la commission des libertés civiles, de la	16. attire l'attention sur le grand nombre de pétitions présentées et examinées en rapport avec la réintroduction des vérifications aux frontières entre certains États membres, ainsi que d'autres les forces et les faiblesses de l'extension de l'espace Schengen; note, à cet égard, l'adoption par la commission des pétitions d'une brève proposition de résolution sur l'adhésion à l'espace Schengen le 27 juin 2023 et l'organisation de l'audition publique sur les frontières Schengen, qui ont fait l'objet de questions soulevées par les pétitionnaires le 18 juillet 2023 en association avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures;

justice et des affaires intérieures;

Or. es

Amendement 55
Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu, Gheorghe Piperea, Claudiu-Richard Târziu, Şerban Dimitrie Sturdza, Paolo Inselvini, Kosma Złotowski, Chiara Gemma, Ivaylo Valchev, Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que le maintien des États membres en dehors de l'espace Schengen malgré le respect des exigences techniques est une décision discriminatoire, dépourvue de justification juridique, qui a de graves répercussions sur l'économie et les quatre libertés fondamentales du marché unique de l'Union: la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes;

Or. en

Amendement 56
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite de l'ensemble des activités menées par la commission des pétitions et de la résolution du Parlement qui s'y rapporte, en faveur de l'élargissement de l'espace Schengen à la Roumanie et à la Bulgarie, au motif que ces pays ont démontré depuis de nombreuses années qu'ils respectaient les critères exigés, qu'ils s'acquittaient effectivement de leurs obligations au titre

de Schengen et qu'ils avaient déjà apporté une contribution positive à l'espace Schengen; salue la décision unanime du Conseil d'intégrer pleinement les deux pays dans l'espace Schengen à compter du 1er janvier 2025;

Or. en

Amendement 57
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. salue le rôle important qu'a joué la commission PETI dans la lutte contre les discriminations à l'égard des citoyens roumains et bulgares pendant la période où leurs pays n'étaient pas admis dans l'espace Schengen; souligne que les efforts déployés par la commission PETI pour défendre l'égalité de traitement et lutter contre les obstacles injustifiés auxquels ces citoyens sont confrontés ont été inestimables pour promouvoir l'équité et la solidarité au sein de l'Union européenne; rappelle à cet égard le débat au sein de la commission PETI concernant la pétition 0004/2023, présentée par Răzvan Eugen Nicolescu au nom de l'«Asociația pentru Energie Curată și Combaterea Schimbărilor Climatice», ainsi que la résolution plénière qui a suivi sur l'adhésion à l'espace Schengen, adoptée conformément à l'article 227, paragraphe 2;

Or. en

Amendement 58
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prend acte de la soudaine augmentation, au cours du second semestre de l'année 2023, des pétitions de source espagnole qui dénonçaient les risques pesant sur l'état de droit en Espagne, à la suite de la volonté du gouvernement espagnol d'adopter une loi d'amnistie contraire à la constitution et au droit européen;

Or. es

Amendement 59
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne le travail de la commission des pétitions en ce qui concerne les pétitions portant sur des règles communes relatives à une norme unique pour les dimensions des bagages à main, qui mettent en lumière les préoccupations des citoyens quant aux désagréments et à l'inconfort causés par l'incohérence des règles des compagnies aériennes sur les bagages à main et par les coûts cachés qui en résultent; souligne son appel en faveur du respect d'un arrêt pertinent de la Cour de Justice dans le contexte du réexamen de la législation de l'Union sur les services aériens; rappelle, à cet égard, la brève proposition de résolution sur les dimensions standard des bagages à main adoptée par la commission des pétitions le 20 septembre 2023, suivie de l'adoption d'une résolution par un vote unique du Parlement européen le 4 octobre 2023; salue le fait qu'en novembre 2023, la Commission ait présenté un réexamen du	17. souligne le travail de la commission des pétitions en ce qui concerne les pétitions portant sur des règles communes relatives à une norme unique pour les dimensions des bagages à main, qui mettent en lumière les préoccupations des citoyens quant aux désagréments et à l'inconfort causés par l'incohérence des règles des compagnies aériennes sur les bagages à main et par les coûts cachés qui en résultent; souligne son appel en faveur du respect d'un arrêt pertinent de la Cour de Justice dans le contexte du réexamen de la législation de l'Union sur les services aériens; rappelle, à cet égard, la brève proposition de résolution sur les dimensions standard des bagages à main adoptée par la commission des pétitions le 20 septembre 2023, suivie de l'adoption d'une résolution par un vote unique du Parlement européen le 4 octobre 2023; salue le fait qu'en novembre 2023, la Commission ait présenté un réexamen du

cadre relatif aux droits des passagers ainsi qu'une série de propositions dans le but d'améliorer l'expérience des passagers et des voyageurs, parmi lesquelles figurait l'exigence de disposer d'un nombre limité de dimensions et de poids communs pour les bagages afin de réduire les risques de confusion;	cadre relatif aux droits des passagers ainsi qu'une série de propositions dans le but d'améliorer l'expérience des passagers et des voyageurs, parmi lesquelles figurait l'exigence de disposer d'un nombre limité de dimensions et de poids communs pour les bagages afin de réduire les risques de confusion; ***constate avec regret que les passagers handicapés se heurtent encore à trop d'obstacles lorsqu'ils voyagent, en particulier lorsqu'il s'agit de voyages multimodaux; déplore malheureusement que les systèmes de transport public de nombreux États membres ne sont pas non plus conformes aux exigences de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH);***
	Or. en

Amendement 60
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. relève que les questions environnementales sont restées au centre des préoccupations des pétitionnaires en 2023, avec plus de 21 % des pétitions consacrées à des questions environnementales; ***regrette que certaines de ces pétitions fassent état d'une mise en œuvre incorrecte de la législation de l'Union par les États membres, certains États membres faisant déjà l'objet de procédures en manquement pour violation de la législation environnementale de l'Union;*** relève que de nombreuses pétitions font état de plaintes relatives à la qualité de l'air, à la pollution sonore, à la gestion/au traitement des déchets, à la détérioration des écosystèmes naturels et à la violation de la directive Habitats dans différents États	18. relève que les questions environnementales sont restées au centre des préoccupations des pétitionnaires en 2023, avec plus de 21 % des pétitions consacrées à des questions environnementales; relève que de nombreuses pétitions font état de plaintes relatives à la qualité de l'air, à la pollution sonore, à la gestion/au traitement des déchets, à la détérioration des écosystèmes naturels et à la violation de la directive Habitats dans différents États membres; met l'accent sur l'audition publique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive Habitats organisée le 24 mai 2023;

membres; met l'accent sur l'audition publique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive Habitats organisée le 24 mai 2023; ***note les travaux que la commission des pétitions a continué à mener en 2023 sur l'incidence du changement climatique dans différents domaines, non seulement dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans celui de l'utilisation des terres, en inscrivant à l'ordre du jour un certain nombre de pétitions reçues sur ces sujets; relève l'atelier sur l'incidence du changement climatique sur la sécurité sociale et les groupes les plus vulnérables, organisé le 22 mars 2023, ainsi que la présentation de l'étude du 18 juillet 2023 sur l'indemnisation des victimes de catastrophes liées au changement climatique;***

Or. es

Amendement 61
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. relève que les questions environnementales sont restées au centre des préoccupations des pétitionnaires en 2023, avec plus de 21 % des pétitions consacrées à des questions environnementales; regrette que certaines de ces pétitions fassent état d'une mise en œuvre incorrecte de la législation de l'Union par les États membres, certains États membres faisant déjà l'objet de procédures en manquement pour violation de la législation environnementale de l'Union; relève que de nombreuses pétitions font état de plaintes relatives à la qualité de l'air, à la pollution sonore, à la gestion/au traitement des déchets, à la détérioration des écosystèmes naturels et à	18. relève que les questions environnementales sont restées au centre des préoccupations des pétitionnaires en 2023, avec plus de 21 % des pétitions consacrées à des questions environnementales; regrette que certaines de ces pétitions fassent état d'une mise en œuvre incorrecte de la législation de l'Union par les États membres, certains États membres faisant déjà l'objet de procédures en manquement pour violation de la législation environnementale de l'Union; relève que de nombreuses pétitions font état de plaintes relatives à la qualité de l'air, à la pollution sonore, à la gestion/au traitement des déchets, à la détérioration des écosystèmes naturels et à

la violation de la directive Habitats dans différents États membres; met l'accent sur l'audition publique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive Habitats organisée le 24 mai 2023; note les travaux que la commission des pétitions a continué à mener en 2023 sur l'incidence du changement climatique dans différents domaines, non seulement dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans celui de l'utilisation des terres, en inscrivant à l'ordre du jour un certain nombre de pétitions reçues sur ces sujets; relève l'atelier sur l'incidence du changement climatique sur la sécurité sociale et les groupes les plus vulnérables, organisé le 22 mars 2023, ainsi que la présentation de l'étude du 18 juillet 2023 sur l'indemnisation des victimes de catastrophes liées au changement climatique;	la violation de la directive Habitats dans différents États membres; met l'accent sur l'audition publique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive Habitats organisée le 24 mai 2023; note les travaux que la commission des pétitions a continué à mener en 2023 sur l'incidence du changement climatique dans différents domaines, non seulement dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans celui de l'utilisation des terres, en inscrivant à l'ordre du jour un certain nombre de pétitions reçues sur ces sujets; relève l'atelier sur l'incidence du changement climatique sur la sécurité sociale et les groupes les plus vulnérables, organisé le 22 mars 2023, ainsi que la présentation de l'étude du 18 juillet 2023 sur l'indemnisation des victimes de catastrophes liées au changement climatique; ***demande instamment à la Commission et aux États membres de garantir l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union dans le domaine de l'environnement; invite la Commission à appliquer des mesures effectives lorsque la violation de la législation de l'Union en matière d'environnement persiste;***

Or. en

Amendement 62
Mireia Borrás Pabón

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. rappelle que la défense des droits des hommes et des femmes victimes de crimes sexuels est un autre sujet qui a fait l'objet de pétitions; souligne dans ce cas le rôle important de la Commission des pétitions dans la défense des droits des victimes dont les agresseurs sexuels ont

été emprisonnés ou ont vu leur peine réduite à la suite de l'adoption en Espagne de la loi «seul un oui est un oui»;

Or. es

Amendement 63
Sandra Gómez López, Sandro Ruotolo, Annalisa Corrado, Joanna Scheuring-Wielgus, Alex Agius Saliba, Hana Jalloul Muro, Isilda Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union dans le domaine de la protection de l'environnement, et demande à la Commission et aux États membres de garantir l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union en matière d'environnement;	20. souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union dans le domaine de la protection de l'environnement, et demande à la Commission et aux États membres de garantir l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union en matière d'environnement; ***souligne que les pétitions sur les questions environnementales reflètent l'inquiétude croissante du public face à la crise climatique, et exhorte la Commission et les États membres à veiller à la stricte application de la législation environnementale de l'Union et à donner la priorité à une transition écologique juste; souligne l'importance d'écouter les citoyens sur les questions environnementales et de renforcer les sanctions à l'encontre des États membres qui ne respectent pas la réglementation environnementale de l'Union;***

Or. en

Amendement 64
Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu, Gheorghe Piperea, Claudiu-Richard Târziu, Şerban Dimitrie Sturdza, Paolo Inselvini, Kosma Złotowski, Chiara Gemma, Ivaylo Valchev, Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union dans le domaine de la protection de l'environnement, ***et demande à la Commission et aux États membres de garantir l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union en matière d'environnement***;	20. souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union dans le domaine de la protection de l'environnement, ***qui doit être aussi importante que la prise en compte des réalités économiques de chaque État membre; note qu'une réglementation excessive a des répercussions négatives sur les économies émergentes; estime par conséquent que chaque État membre devrait être autorisé à décider de son processus de transition et du rythme de l'application des règlements environnementaux, à condition qu'ils n'entravent pas la compétitivité économique***;

Or. en

Amendement 65
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union dans le domaine de la protection de l'environnement, et demande à la Commission et aux États membres de garantir l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union en matière d'environnement;	20. souligne l'importance de combler les attentes des citoyens de l'Union dans le domaine de la protection de l'environnement, et demande à la Commission et aux États membres de garantir l'application en bonne et due forme de la législation de l'Union en matière d'environnement ***et dans le domaine de l'exploitation illégale des forêts***;

Or. en

Amendement 66

Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. prend acte des effets positifs de la mission d'information en Roumanie du 15 au 18 mai 2023 sur la gestion et la protection de la population d'ours bruns, mais constate avec regret qu'il y a encore trop d'accidents mortels causés par des ours bruns en lien avec les humains et le bétail, et qu'il est donc nécessaire de poursuivre la surveillance et la coopération avec les pouvoirs publics;

Or. en

Amendement 67
Adrian-George Axinia, Georgiana Teodorescu, Gheorghe Piperea, Claudiu-Richard Târziu, Şerban Dimitrie Sturdza, Paolo Inselvini, Kosma Złotowski, Chiara Gemma, Ivaylo Valchev, Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne, à la suite d'une mission d'information en Roumanie, la nécessité de trouver un équilibre entre la protection de la faune et la sécurité des citoyens; souligne qu'il convient d'autoriser chaque État membre à prendre des mesures, y compris le contrôle de la population de l'espèce, afin de prévenir les menaces pour la vie et les biens de ses citoyens;

Or. en

Amendement 68
Pál Szekeres

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme l'a révélé son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet sensible; rappelle l'atelier annuel du 29 novembre 2023 sur les droits des personnes handicapées, que la commission des pétitions a organisé; rappelle que la première partie de cet atelier s'est concentrée sur la manière dont les personnes handicapées ont fait face aux crises récentes (coûts de l'énergie, guerre et inflation élevée) ainsi que sur la façon dont les mesures de l'Union ont aidé ces personnes à surmonter de tels obstacles, tandis que la deuxième partie de l'atelier a porté sur la manière dont les institutions européennes ont établi une communication inclusive avec les citoyens handicapés; souligne également, dans ce contexte, l'adoption le 29 novembre 2023 par la commission des pétitions d'un avis sous forme de lettre sur l'établissement de la carte européenne du handicap et de la carte européenne de stationnement pour personnes en situation de handicap;	21. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme l'a révélé son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet sensible; rappelle l'atelier annuel du 29 novembre 2023 sur les droits des personnes handicapées, que la commission des pétitions a organisé; rappelle que la première partie de cet atelier s'est concentrée sur la manière dont les personnes handicapées ont fait face aux crises récentes (coûts de l'énergie, guerre et inflation élevée) ainsi que sur la façon dont les mesures de l'Union ont aidé ces personnes à surmonter de tels obstacles, tandis que la deuxième partie de l'atelier a porté sur la manière dont les institutions européennes ont établi une communication inclusive avec les citoyens handicapés; ***prend acte dans ce contexte des efforts déployés par les services du Parlement européen et note qu'il convient de trouver non seulement la meilleure solution technique, mais aussi celle qui soit la plus accessible aux citoyens sourds afin de communiquer avec eux dans leur langue maternelle, à savoir dans les langues des signes nationales; demande que le règlement soit modifié en étroite collaboration avec la commission AFCO, afin de supprimer la communication écrite avec les citoyens sourds;*** souligne également, dans ce contexte, l'adoption le 29 novembre 2023 par la commission des pétitions d'un avis sous forme de lettre sur l'établissement de la carte européenne du handicap et de la carte européenne de stationnement pour personnes en situation de handicap;

Or. en

Amendement 69

Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme l'a révélé son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet sensible; rappelle l'atelier annuel du 29 novembre 2023 sur les droits des personnes handicapées, que la commission des pétitions a organisé; rappelle que la première partie de cet atelier s'est concentrée sur la manière dont les personnes handicapées ont fait face aux crises récentes (coûts de l'énergie, guerre et inflation élevée) ainsi que sur la façon dont les mesures de l'Union ont aidé ces personnes à surmonter de tels obstacles, tandis que la deuxième partie de l'atelier a porté sur la manière dont les institutions européennes ont établi une communication inclusive avec les citoyens handicapés; souligne également, dans ce contexte, l'adoption le 29 novembre 2023 par la commission des pétitions d'un avis sous forme de lettre sur l'établissement de la carte européenne du handicap et de la carte européenne de stationnement pour personnes en situation de handicap;	21. souligne l'importante contribution de la commission des pétitions à la défense des droits des personnes handicapées, comme l'a révélé son traitement d'un certain nombre de pétitions sur ce sujet sensible; rappelle l'atelier annuel du 29 novembre 2023 sur les droits des personnes handicapées, que la commission des pétitions a organisé; rappelle que la première partie de cet atelier s'est concentrée sur la manière dont les personnes handicapées ont fait face aux crises récentes (coûts de l'énergie, guerre et inflation élevée) ainsi que sur la façon dont les mesures de l'Union ont aidé ces personnes à surmonter de tels obstacles, tandis que la deuxième partie de l'atelier a porté sur la manière dont les institutions européennes ont établi une communication inclusive avec les citoyens handicapés; souligne également, dans ce contexte, l'adoption le 29 novembre 2023 par la commission des pétitions d'un avis sous forme de lettre sur l'établissement de la carte européenne du handicap et de la carte européenne de stationnement pour personnes en situation de handicap; ***rappelle que la Commission doit examiner les cas où les autorités nationales refusent de reconnaître les droits aux prestations de sécurité sociale aux personnes handicapées, ce qui les prive des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins fondamentaux;***

Or. en

Amendement 70
Nikos Pappas

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le ***cadre*** de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées***; relève*** les importants travaux en cours au sein de la commission ***en ce qui concerne*** les pétitions sur des questions liées au handicap; fait observer une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées au handicap en 2023 par rapport aux années précédentes, notamment en comparaison avec 2022, mais souligne ***néanmoins*** que ce nombre a presque doublé par rapport à 2021; ***note*** que la discrimination ***et*** l'accès aux transports en commun et ***à*** l'emploi ***figurent toujours parmi les plus grands*** enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées***; fait remarquer que la commission des pétitions a accordé une attention particulière*** à la demande en faveur de la ***prise en compte*** dans le statut européen ***du handicap*** des droits des personnes autistes***;*** salue l'adoption d'une brève proposition de résolution sur l'harmonisation des droits des personnes autistes, ***soulignant la nécessité d'améliorer*** l'accès de ces personnes à un diagnostic et à des soins de santé ainsi qu'à l'éducation, à l'emploi, à l'accessibilité et à la fourniture d'aménagements raisonnables, à la capacité juridique et à un soutien tout au long de leur vie dans le cadre de leur communauté, ***de*** la culture et ***du*** sport;	22. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union***, notamment*** dans le ***contexte*** de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées***, et met en avant*** les importants travaux en cours au sein de la commission ***sur*** les pétitions ***portant*** sur des questions liées au handicap; fait observer une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées au handicap en 2023 par rapport aux années précédentes, notamment en comparaison avec 2022, mais souligne que ce nombre a presque doublé par rapport à 2021; ***souligne par ailleurs*** que la discrimination***,*** l'accès aux transports en commun et l'emploi ***restent des*** enjeux ***majeurs*** auxquels sont confrontées les personnes handicapées***, et insiste sur l'attention particulière que la commission accorde*** à la demande en faveur de la ***reconnaissance*** dans le statut européen des droits des personnes autistes salue l'adoption d'une brève proposition de résolution sur l'harmonisation des droits des personnes autistes, ***qui met en particulier l'accent sur l'amélioration de*** l'accès de ces personnes à un diagnostic et à des soins de santé ainsi qu'à l'éducation, à l'emploi, à l'accessibilité et à la fourniture d'aménagements raisonnables, à la capacité juridique et à un soutien tout au long de leur vie dans le cadre de leur communauté, ***y compris dans*** la culture et ***le*** sport; ***attire en outre l'attention sur le rôle particulier de la commission des pétitions dans la protection des droits des enfants et de leurs parents, en reconnaissant les nombreuses pétitions urgentes reçues sur les droits de l'enfant, qui nécessitent une attention et une action particulières;***

Or. en

Amendement 71
Sandra Gómez López, Annalisa Corrado, Joanna Scheuring-Wielgus, Alex Agius Saliba, Hana Jalloul Muro, Isilda Gomes, Sandro Ruotolo

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au handicap; fait observer une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées au handicap en 2023 par rapport aux années précédentes, notamment en comparaison avec 2022, mais souligne néanmoins que ce nombre a presque doublé par rapport à 2021; note que la discrimination et l'accès aux transports en commun et à l'emploi figurent toujours parmi les plus grands enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées; fait remarquer que la commission des pétitions a accordé une attention particulière à la demande en faveur de la prise en compte dans le statut européen du handicap des droits des personnes autistes; salue l'adoption d'une brève proposition de résolution sur l'harmonisation des droits des personnes autistes, ***soulignant*** la nécessité d'améliorer l'accès de ces personnes à un diagnostic et à des soins de santé ainsi qu'à l'éducation, à l'emploi, à l'accessibilité et à la fourniture d'aménagements raisonnables, à la capacité juridique et à un soutien tout au long de leur vie dans le cadre de leur communauté, de la culture et du sport;	22. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au handicap; fait observer une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées au handicap en 2023 par rapport aux années précédentes, notamment en comparaison avec 2022, mais souligne néanmoins que ce nombre a presque doublé par rapport à 2021; note que la discrimination et l'accès aux transports en commun et à l'emploi figurent toujours parmi les plus grands enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées; fait remarquer que la commission des pétitions a accordé une attention particulière à la demande en faveur de la prise en compte dans le statut européen du handicap des droits des personnes autistes; salue l'adoption d'une brève proposition de résolution sur l'harmonisation des droits des personnes autistes, ***qui souligne*** la nécessité d'améliorer l'accès de ces personnes à un diagnostic et à des soins de santé ainsi qu'à l'éducation, à l'emploi, à l'accessibilité et à la fourniture d'aménagements raisonnables, à la capacité juridique et à un soutien tout au long de leur vie dans le cadre de leur communauté, de la culture et du sport***, et qui rappelle aussi le risque que les familles d'enfants autistes soient la cible d'offres de thérapies et d'interventions non prouvées, potentiellement dangereuses et illégales, susceptibles de causer de graves sévices***

physiques aux enfants;

Or. en

Amendement 72
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au handicap; fait observer une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées au handicap en 2023 par rapport aux années précédentes, notamment en comparaison avec 2022, mais souligne néanmoins que ce nombre a presque doublé par rapport à 2021; note que la discrimination ***et*** l'accès aux transports en commun ***et à l'emploi*** figurent toujours parmi les plus grands enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées; fait remarquer que la commission des pétitions a accordé une attention particulière à la demande en faveur de la prise en compte dans le statut européen du handicap des droits des personnes autistes; salue l'adoption d'une brève proposition de résolution sur l'harmonisation des droits des personnes autistes, soulignant la nécessité d'améliorer l'accès de ces personnes à un diagnostic et à des soins de santé ainsi qu'à l'éducation, à l'emploi, à l'accessibilité et à la fourniture d'aménagements raisonnables, à la capacité juridique et à un soutien tout au long de leur vie dans le cadre de leur communauté, de la culture et du sport;	22. souligne le rôle protecteur que la commission des pétitions a joué au sein de l'Union dans le cadre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; relève les importants travaux en cours au sein de la commission en ce qui concerne les pétitions sur des questions liées au handicap; fait observer une légère diminution du nombre de pétitions sur des questions liées au handicap en 2023 par rapport aux années précédentes, notamment en comparaison avec 2022, mais souligne néanmoins que ce nombre a presque doublé par rapport à 2021; note que la discrimination***,*** l'accès aux transports en commun***, l'emploi, un logement décent, l'éducation et le droit à une vie autonome*** figurent toujours parmi les plus grands enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées; fait remarquer que la commission des pétitions a accordé une attention particulière à la demande en faveur de la prise en compte dans le statut européen du handicap des droits des personnes autistes; salue l'adoption d'une brève proposition de résolution sur l'harmonisation des droits des personnes autistes, soulignant la nécessité d'améliorer l'accès de ces personnes à un diagnostic et à des soins de santé ainsi qu'à l'éducation, à l'emploi, à l'accessibilité et à la fourniture d'aménagements raisonnables, à la capacité juridique et à un soutien tout au long de leur vie dans le cadre de leur communauté,

de la culture et du sport;

Or. en

Amendement 73
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que l'acte législatif européen sur l'accessibilité[1 bis] a été adopté le 17 avril 2019 et que son délai de transposition par les États membres a expiré le 28 juin 2022; fait remarquer que l'acte législatif européen sur l'accessibilité avait pour principal objectif de faciliter la vie d'au moins 87 millions de personnes en situation de handicap, en facilitant leur accès, entre autres, aux transports publics, aux services bancaires, aux ordinateurs, aux télévisions, aux livres électroniques, aux commerces en ligne; déplore que tous les États membres n'aient pas encore procédé à sa transposition intégrale et cohérente et continuent d'accumuler les retards, comme le confirme la procédure d'infraction en cours ouvertes contre eux par la Commission; regrette vivement que la Commission, en contradiction avec ses propres critères, maintienne presque toutes ces procédures d'infraction dans la phase précontentieuse, sans les renvoyer devant la Cour de justice de l'Union européenne, et qu'elle ne se penche donc pas comme il se doit sur cette très grave violation du droit de l'Union européenne, qui porte lourdement atteinte aux droits des personnes handicapées;

[1 bis] Directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et

services.

Or. en

Amendement 74
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. rappelle que les relations avec la Médiatrice européenne représentent l'une des responsabilités dont la commission des pétitions est investie en vertu du règlement intérieur du Parlement; salue la coopération constructive du Parlement avec la Médiatrice européenne, avec laquelle la commission des pétitions partage l'objectif de garantir la transparence, le professionnalisme et l'intégrité des institutions de l'Union vis-à-vis des citoyens européens, de même que sa participation au Réseau européen des médiateurs;	23. rappelle que les relations avec la Médiatrice européenne représentent l'une des responsabilités dont la commission des pétitions est investie en vertu du règlement intérieur du Parlement; salue la coopération constructive du Parlement avec la Médiatrice européenne, avec laquelle la commission des pétitions partage l'objectif de garantir la transparence, le professionnalisme***, l'efficacité*** et l'intégrité des institutions de l'Union vis-à-vis des citoyens européens, de même que sa participation au Réseau européen des médiateurs;

Or. en

Amendement 75
Sandra Gómez López, Alex Agius Saliba, Joanna Scheuring-Wielgus, Annalisa Corrado, Isilda Gomes, Hana Jalloul Muro, Sandro Ruotolo

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. rappelle l'adoption d'un rapport sur le fonctionnement du Jugendamt (Office de la jeunesse), à la suite d'une mission d'information en Allemagne, au cours de laquelle la commission des pétitions a réclamé que les parents non allemands reçoivent des informations complètes et claires dans leur langue

maternelle à chaque étape de la procédure judiciaire relative aux enfants et que la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne soit pleinement respectée, en particulier son article 24 sur les droits de l'enfant, afin de permettre à chaque enfant d'entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant;

Or. en

Amendement 76
Sandra Gómez López, Alex Agius Saliba, Joanna Scheuring-Wielgus, Annalisa Corrado, Hana Jalloul Muro, Sandro Ruotolo, Isilda Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. reconnaît qu'un certain nombre de pétitions et d'initiatives sur les questions des droits sociaux, des droits des travailleurs et des droits des syndicats ont reçu l'attention et le suivi appropriés, comme le débat sur l'initiative citoyenne européenne devenue pétition «Good Clothes, Fair Pay» (De bons vêtements, un salaire décent) qui met l'accent sur la situation précaire des travailleurs de l'industrie mondiale de l'habillement et de la chaussure en raison de pratiques commerciales déloyales, ou la question orale du Parlement européen sur les conditions de travail des enseignants dans l'Union européenne, posée par la commission des pétitions et qui souligne la nécessité d'accroître le prestige et l'attractivité de la profession d'enseignant, y compris dans les zones rurales, ultrapériphériques et dépeuplées;

Or. en

Amendement 77
Sandra Gómez López, Alex Agius Saliba, Joanna Scheuring-Wielgus, Annalisa Corrado, Isilda Gomes, Hana Jalloul Muro, Sandro Ruotolo

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. rappelle l'étude du Parlement européen sur le sans-abrisme dans l'Union, commandée par la commission des pétitions et présentée lors de sa réunion de novembre 2023, qui a apporté une contribution importante à cet enjeu social et économique urgent qui représente l'une des formes les plus graves d'exclusion sociale, et qui souligne la nécessité de modifier les politiques publiques afin de prévenir le sans-abrisme en premier lieu, notamment en fournissant des logements sûrs et abordables;

Or. en

Amendement 78
Sandra Gómez López, Alex Agius Saliba, Joanna Scheuring-Wielgus, Annalisa Corrado, Isilda Gomes, Hana Jalloul Muro, Sandro Ruotolo

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. souligne l'importance de garantir des conditions de travail équitables et la nécessité d'une meilleure protection des travailleurs dans l'Union, en exhortant les États membres et la Commission à répondre concrètement aux préoccupations soulevées dans les pétitions relatives aux droits du travail et aux syndicats; souligne la nécessité de garantir le respect effectif des droits des travailleurs et de renforcer la législation sur les salaires équitables, la sécurité sur le lieu de travail et la négociation

collective dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 79
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. rappelle le nombre important de pétitions soumises par des citoyens de l'Union qui dénoncent les abus commis par la Commission européenne et les institutions des États membres pendant la pandémie de COVID-19; regrette que la commission PETI n'y ait pas donné suite par des actions concrètes, ce qui a laissé les citoyens impuissants et sans protection en ces temps inédits; souligne que cette absence de réponse ébranle la confiance et remet en question la responsabilité que les citoyens sont en droit d'attendre des institutions de l'Union pour répondre à des préoccupations aussi graves;

Or. en

Amendement 80
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne qu'il convient, le cas échéant, que la Commission européenne consulte dûment le médiateur national compétent au cours de la procédure de pétition;

Or. en

Amendement 81
Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que les initiatives citoyennes européennes (ICE) représentent un instrument clé de la citoyenneté active et de la participation publique; se félicite des discussions, lors de certaines réunions, autour ***de certaines ICE*** qui n'ont pas été couronnées de succès et ont parfois été ensuite reformulées sous forme de pétitions, donnant ainsi aux citoyens l'occasion de présenter leurs idées et de mener un débat constructif, tout en contribuant à leur participation aux processus démocratiques de l'Union; prend acte du nombre notable de nouvelles ICE enregistrées par la Commission en 2023, ce qui démontre que les citoyens saisissent cette possibilité qui leur est donnée de recourir aux instruments participatifs afin d'avoir un droit de regard sur les processus d'élaboration des politiques et législatif; invite la Commission à mieux coopérer avec les citoyens et à donner un suivi adapté aux ICE réussies; salue les efforts considérables déployés pour organiser, en association avec d'autres commissions, quatre auditions publiques sur des ICE qui ont porté leurs fruits; à l'occasion de ces auditions, les organisateurs ont pu présenter les objectifs de l'initiative concernée et de dialoguer avec des membres du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne;	25. souligne que les initiatives citoyennes européennes (ICE) représentent un instrument clé de la citoyenneté active et de la participation publique; se félicite des discussions, lors de certaines réunions, autour ***d'ICE*** qui n'ont pas été couronnées de succès et ont parfois été ensuite reformulées sous forme de pétitions, donnant ainsi aux citoyens l'occasion de présenter leurs idées et de mener un débat constructif, tout en contribuant à leur participation aux processus démocratiques de l'Union; prend acte du nombre notable de nouvelles ICE enregistrées par la Commission en 2023, ce qui démontre que les citoyens saisissent cette possibilité qui leur est donnée de recourir aux instruments participatifs afin d'avoir un droit de regard sur les processus d'élaboration des politiques et législatif; invite la Commission à mieux coopérer avec les citoyens et à donner un suivi adapté aux ICE réussies; salue les efforts considérables déployés pour organiser, en association avec d'autres commissions, quatre auditions publiques sur des ICE qui ont porté leurs fruits; à l'occasion de ces auditions, les organisateurs ont pu présenter les objectifs de l'initiative concernée et de dialoguer avec des membres du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne; ***souligne que l'engagement pris par la Commission de répondre aux ICE recevables est essentiel pour maintenir la confiance des citoyens dans l'ICE en tant qu'instrument le plus important de la démocratie participative;***

Or. en

Amendement 82
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que les initiatives citoyennes européennes (ICE) représentent un instrument clé de la citoyenneté active et de la participation publique; se félicite des discussions, lors de certaines réunions, autour de certaines ICE qui n'ont pas été couronnées de succès et ont parfois été ensuite reformulées sous forme de pétitions, donnant ainsi aux citoyens l'occasion de présenter leurs idées et de mener un débat constructif, tout en contribuant à leur participation aux processus démocratiques de l'Union; prend acte du nombre notable de nouvelles ICE enregistrées par la Commission en 2023, ce qui démontre que les citoyens saisissent cette possibilité qui leur est donnée de recourir aux instruments participatifs afin d'avoir un droit de regard sur les processus d'élaboration des politiques et législatif; invite la Commission à mieux coopérer avec les citoyens et à donner un suivi adapté aux ICE réussies; salue les efforts considérables déployés pour organiser, en association avec d'autres commissions, quatre auditions publiques sur des ICE qui ont porté leurs fruits; à l'occasion de ces auditions, les organisateurs ont pu présenter les objectifs de l'initiative concernée et de dialoguer avec des membres du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne;	25. souligne que les initiatives citoyennes européennes (ICE) représentent un instrument clé de la citoyenneté active et de la participation publique; se félicite des discussions, lors de certaines réunions, autour de certaines ICE qui n'ont pas été couronnées de succès et ont parfois été ensuite reformulées sous forme de pétitions, donnant ainsi aux citoyens l'occasion de présenter leurs idées et de mener un débat constructif, tout en contribuant à leur participation aux processus démocratiques de l'Union; prend acte du nombre notable de nouvelles ICE enregistrées par la Commission en 2023, ce qui démontre que les citoyens saisissent cette possibilité qui leur est donnée de recourir aux instruments participatifs afin d'avoir un droit de regard sur les processus d'élaboration des politiques et législatif; invite la Commission à mieux coopérer avec les citoyens et à donner un suivi adapté aux ICE réussies ***et à engager une procédure législative en conséquence***; salue les efforts considérables déployés pour organiser, en association avec d'autres commissions, quatre auditions publiques sur des ICE qui ont porté leurs fruits; à l'occasion de ces auditions, les organisateurs ont pu présenter les objectifs de l'initiative concernée et de dialoguer avec des membres du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne;

Or. en

Amendement 83

Nikos Pappas

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite instamment la Commission à tenir dûment compte des résolutions parlementaires adoptées sur les initiatives citoyennes européennes (ICE) et à renforcer son engagement auprès des citoyens, notamment en assurant un suivi approprié et efficace des ICE qui aboutissent, ce qui renforcera le processus démocratique et garantira que la voix des citoyens sera dûment prise en compte dans l'élaboration des politiques de l'Union;

Or. en

Amendement 84
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. se félicite que la commission des pétitions ait examiné, lors de sa réunion de juin 2023, des pétitions relatives aux problèmes rencontrés par les minorités autochtones et nationales; note toutefois avec regret que la Commission européenne a délibérément évité la possibilité d'introduire une législation liée à l'initiative réussie du Minority SafePack en 2021; relève en conséquence que les minorités nationales en Europe ne bénéficient d'aucune politique européenne, ce qui explique la persistance de problèmes structurels dans ce domaine;

Or. en

Amendement 85
Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. rappelle que le portail en ligne des pétitions est un outil essentiel pour garantir une procédure de pétition bien organisée, efficace et transparente; salue, à cet égard, les améliorations apportées en ce qui concerne la protection des données et les éléments de sécurité qui permettent aux citoyens de bénéficier d'un portail plus sécurisé et plus facile d'accès; souligne qu'il convient de poursuivre les efforts en vue de rendre le portail plus accessible, y compris pour les utilisateurs de la langue des signes et les personnes handicapées; note que le portail en ligne des pétitions est l'un des sites web du Parlement européen les plus visités, servant ainsi, pour de nombreux citoyens de l'Union, de premier point de contact avec le Parlement;	26. rappelle que le portail en ligne des pétitions est un outil essentiel pour garantir une procédure de pétition bien organisée, efficace et transparente; salue, à cet égard, les améliorations apportées en ce qui concerne la protection des données et les éléments de sécurité qui permettent aux citoyens de bénéficier d'un portail plus sécurisé et plus facile d'accès; souligne qu'il convient de poursuivre les efforts en vue de rendre le portail plus accessible ***et plus adapté***, y compris pour les utilisateurs de la langue des signes et les personnes handicapées***, et de garantir l'inclusivité grâce à un design universel***; note que le portail en ligne des pétitions est l'un des sites web du Parlement européen les plus visités, servant ainsi, pour de nombreux citoyens de l'Union, de premier point de contact avec le Parlement;

Or. en

Amendement 86
Jana Toom, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission a la responsabilité

particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes; est d'avis que le traitement des pétitions devrait être géographiquement équilibré et proportionnel à la population de chaque État membre; estime à cet égard que le Parlement européen devrait redoubler d'efforts pour promouvoir le rôle et les travaux de sa commission des pétitions et sensibiliser tous les citoyens de l'Union à la possibilité d'adresser une pétition au Parlement européen; invite instamment les groupes politiques représentés au sein de la commission des pétitions à rechercher un consensus et un équilibre en ce qui concerne la sélection et le traitement des pétitions;

Or. en